

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 SG 76 : Subvention à l'association Cinélangues son action d'éducation au cinéma et d'apprentissage des langues. Montant : 4 500 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet en délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cinélangues.

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^{ème} Commission.

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4500€ est attribuée à l'association Cinélangues afin qu'elle développe son action d'éducation au cinéma et d'apprentissage des langues.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 4500 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2011.